

**COMPTE-RENDU
DE LA
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2018**

Date de convocation : 17 septembre 2018

Date d'affichage : 03 octobre 2018

Présents : Mmes Gaëlle FONTANA – Aliénor CHASSINE – MM. Éric CAPRON – Ludovic VAN PAEMELEN – Arnaud MARQUIS – Bernard VINCENT – Maurice BOULOT – Philippe MARCHET – Xavier MOREAU (19h30)

Absent excusé : Monsieur Michel de METZ (donne procuration à Monsieur Eric CAPRON)

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juillet 2018
- Délibération sur les travaux de mise en place d'écluses rue de Bacouël et signature de la convention technique et financière avec le Conseil Départemental
- Point sur les travaux et zone 30
- Questions diverses

■ I / Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juillet 2018

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et signé par tous.

■ II / Délibération sur les travaux d'écluse rue de Bacouël et signature de la convention technique et financière avec le Conseil Départemental

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'avancement des travaux d'aménagement dans le village et notamment le projet d'écluse rue de Bacouël. Il expose ce qui va être réalisé avec l'appui des derniers plans d'aménagement transmis par Amiens Métropole. Une convention technique et financière entre la commune de Creuse et le Conseil Départemental doit être signée avant le début des travaux fixé au 8 octobre pour une durée de 15 jours.

Suivant le tableau récapitulatif des dépenses transmis par Amiens métropole, le coût des travaux est estimé à 24 100.59 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré valide le projet d'aménagement de la rue de Bacouël et autorise Monsieur le Maire à signer la convention technique et financière avec le Conseil Départementale ainsi que tout document en lien avec ces travaux.

■ III / Point sur les travaux et zone 30

Les travaux d'écluse Chemin du Bois vont démarrer simultanément avec ceux de la rue de Bacouël. Monsieur le Maire expose aux membres les plans d'aménagement de cette rue.

Un 3^{ème} projet d'aménagement pour la rue de Revelles est en étude auprès du Département de la Somme. L'aménagement d'un plateau est privilégié (plan d'aménagement transmis par Amiens métropole).

Monsieur le Maire avise les membres du conseil qu'une lettre a été envoyée à Monsieur le Président du Conseil Départemental et à Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse du Département sur cette demande : Le conseil départemental privilégie une zone 30 avec aménagement de la voirie.

Cette zone inclurait la rue de Revelles, Chemin du Bois avec les aménagements déjà envisagés ainsi que la rue Principale jusqu'au carrefour avec la rue Derrière les Haies.

Les services d'Amiens métropole ont été sollicités pour l'aménagement de la rue Principale : ils préconisent un « gendarme couché » ou un plateau.

Une première estimation de prix a été faite : il faut compter 1 600 euros la paire pour le dispositif de « gendarme couché » et 6 000 euros pour le plateau.

Les travaux se réaliseront en régie par les services d'Amiens métropole.

Des rappels 30 km/h seront implantés dans le village.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré valide le projet d'aménagement de la rue Principal et autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ces travaux.

■ IV / Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire annonce qu'une canalisation est passée pour la fibre entre les communes de Creuse et de Clairy Saulchoix. Les travaux vont continuer vers Pissy et Bovelles.

- Monsieur le Maire informe les conseillers de la lettre de Maître Tourbier concernant la rue Main. Monsieur le Maire a demandé le concours du service juridique d'Amiens métropole en vue d'une réponse. Un courrier de réponse sera envoyé à l'avocat en détaillant les points qu'il a abordés.

- Aménagement de la place : les frênes de la place sont atteints d'une maladie. Les services d'Amiens métropole les ont examinés et ont répertoriés ceux à abattre. Il est envisagé de les remplacer par des arbres fruitiers et l'aménagement d'une table de pique-nique.

- Travaux de l'église : le dossier de subvention auprès de la fondation de France a été envoyé. La commission de validation des dossiers a lieu en juillet 2019 : une subvention de 50 % du montant HT des travaux pourrait être accordée. Le commencement des travaux est différé jusqu'à nouvel avis.

- Nettoyons la nature : rendez-vous est pris le samedi 29 septembre 2018 devant la mairie.

- Défibrillateur : Une révision de celui-ci sera effectuée par Monsieur Maurice BOULOT et Madame Aliénor CHASSINE sera chargée de la formation à l'utilisation de ce dernier ; la date du 24 novembre 2018 est retenue.

- Noël : le spectacle est réservé, les commandes des colis des aînés et du champagne sont effectuées.

- Madame Gaëlle FONTANA informe les conseillers de la demande d'un administré pour élaguer les branches au niveau du Christ.

- Monsieur Maurice BOULOT demande à ce que les grilles des bouches devant sa maison soient retirées. Monsieur le Maire en prend acte. Contact sera pris avec les services métropolitains concernés.

- Monsieur Maurice BOULOT fait part aux membres du conseil d'une demande d'une administrée pour remise de graviers au cimetière.

Monsieur le Maire informe les conseillers de la demande de devis auprès de l'ESAT pour la mise en place de compartiments permettant le tri des déchets (toujours en attente), il a sollicité une autre entreprise.

- Monsieur Maurice BOULOT informe les conseillers de la mise en place de filets au stade toutefois une relance sera faite auprès d'Intersport pour la commande faite.

Il demande de pouvoir marquer le terrain (Monsieur le Maire se rapproche des services de la Métropole pour la prise en charge)

- Une demande de Monsieur Ludovic VAN PAEMELEN de prestations supplémentaires pour l'entretien des espaces verts est faite en séance.

Monsieur le Maire ne donne pas une suite favorable Il rappelle qu'un arrêté a été pris dans lequel il précise qu'il est demandé à chacun de contribuer à l'entretien devant chez lui en dehors des passages de l'ESAT. Il précise que le budget est contraint et qu'il est nécessaire compte tenu des évolutions futures et de la baisse des dotations, de ne pas amputer les dépenses de fonctionnement inconsidérément si l'on souhaite maintenir les investissements futurs.

Séance levée à 21h20